



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
FONTENAY-TRESIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 MARS 2025**

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le 21/03/25
ID : 077-267700847-20250315-CCAS20250315_01-DE

DATE DE CONVOCATION
7 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mars à neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 13
PRÉSENTS 11
POUVOIRS 01
VOTANTS 12

Étaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mmes et M. Florence FAVRE, Lydia BOUTALBI, Sophie RIVIERE, Laëtitia MARTINO, Sandrine DOKPONOU, Lucien-Paul NKO'O, membres élus par le conseil municipal, Serge RANCE, représentant la Croix Rouge, Michel MAUDET, représentant les personnes handicapées, Chantal SIMONNOT et Alain TILLOT

CCAS20250315_01

A donné pouvoir :
Mme Anne BIRLOUET, représentant l'UDAF Famille à Mme Florence FAVRE

Était absent : M. Jacques PROFIT représentant les personnes âgées

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2025

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 ci-annexé, retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du conseil d'administration,

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,

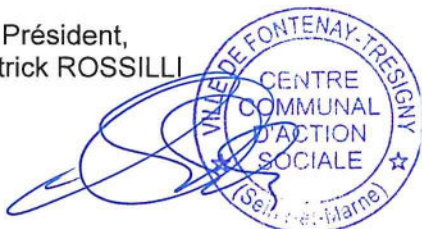
Entendu la présentation du rapport et le débat qui s'en est suivi en séance du conseil d'administration,

Après en avoir débattu,

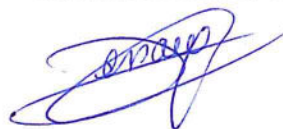
ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 qui a eu lieu sur la base du rapport ci-annexé, portant sur le budget du centre communal d'action sociale.

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le Président,
Patrick ROSSILLI



Le secrétaire de séance
Ludivine DESSAUGE





**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Conseil d'administration du 15 mars 2025

Introduction

Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique... ».

Ces dispositions sont applicables aux CCAS.

L'assemblée délibérante est réunie pour débattre des orientations budgétaires du CCAS dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif 2025, ce vote est prévu lors de la séance du Conseil d'administration qui se tiendra au mois d'avril 2025.

La délibération n'a pas de caractère décisionnel, mais elle doit s'appuyer sur une note de synthèse présentant les grandes orientations du budget à venir.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique, à laquelle le rapport est annexé.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Le rapport présenté lors du débat d'orientation budgétaire se conçoit avant tout comme un outil pédagogique.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS a pour vocation d'intervenir dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative ainsi que dans les actions et activités relevant de la solidarité et de la cohésion sociale.

Depuis deux ans, le CCAS est un service à part entière, gérée par un agent en collaboration avec la responsable des services à la population.

Le service finances de la commune participe au suivi de la comptabilité et à l'élaboration du budget.

LES COMPETENCES DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif, de constitution obligatoire dans chaque commune. C'est une personne morale de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal.

Il possède son autonomie financière avec un budget propre.

Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous formes de prestations remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'Aide Sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

Les obligations légales des communes en matière d'aide sociale sont identiques quelle que soit la taille de la commune.

Soucieux d'améliorer plus encore les réponses sociales apportées à nos concitoyens, le CCAS de Fontenay-Trésigny favorise :

- la délivrance d'aides financières, notamment les bons de chauffage ;
- l'accès à l'épicerie solidaire par une commission spécifique ;
- l'octroi d'aide et d'animations pour les seniors :
 - Colis de Pâques ;
 - Ateliers ;
 - Téléalarme et aide-ménagère par le biais de la convention avec le Centre 77 ;
- les renseignements téléphonique et physiques divers : APA (allocation personnalisée d'autonomie), MDPH (Maison Départementale des personnes handicapées), ...

RETROSPECTIVES 2024

La principale ressource du CCAS est la subvention versée par la commune. Pour 2024, elle s'élevait à 40 000€. Une aide de 2880€ de l'ANDES avait été prévue au BP 2024 mais seulement 1025€ ont été perçus.

L'association du Grenier 77 a été contrainte d'arrêter son activité et a fait un don de 1989,47€ au CCAS.

EPICERIE SOLIDAIRE

On constate que les dépenses au chapitre 011 « charges à caractère général » ont légèrement diminué (environ 800€) entre 2023 et 2024 notamment grâce aux dons effectués par la Poste, qui permettent au CCAS de ne quasiment plus acheter de produits d'hygiène et d'entretien pour l'épicerie solidaire.

En 2024, cela représente 2 627 produits : 455 produits pour le linge (lessives, adoucissants, ...), 1 548 produits d'hygiène (gel douche, shampoing, dentifrice, ...) et 624 produits d'entretien (détergents, liquide vaisselle, ...).

L'épicerie solidaire a accueilli 35 familles en 2024 répartis comme suit :

- 2 couples avec enfants
- 1 couple sans enfant
- 13 personnes seules avec enfants
- 19 personnes seules sans enfants

469 ventes ont été réalisées sur l'année 2024. Ce qui représente un total d'achat de 18 848,65€. La participation des familles a été de 1 908,36€ soit une économie de 16 940,29€. 1 737,31 € de recettes ont été enregistrées au budget en raison du décalage du versement des fonds au Trésor Public.

Grâce aux dons de la Poste, les bénéficiaires disposent tous les mois de produits d'hygiène et d'entretien gratuitement.

La Poste fournit également des denrées alimentaires. Le total des produits reçus en 2024 correspond à environ 2 000€.

27 personnes sont inscrites en tant que bénévoles au sein de l'épicerie mais seule une dizaine d'entre eux participe de façon régulière. Leur aide est précieuse pour le maintien de l'activité de l'épicerie solidaire.

A l'article 60623 « Alimentation », 5 224,52€ sont dépensés pour l'achat de denrées pour l'épicerie solidaire.

Adhérent du réseau ANDES pour l'épicerie solidaire, le CCAS verse chaque année une contribution à hauteur de 200€ et paie un abonnement de 360€ pour le logiciel de gestion Escarcelle.

Grâce au don de la société SAS GRES reçu fin 2023, l'épicerie solidaire a pu acheter un nouveau congélateur pour un montant de 1 757,76 €.

COLIS DE PÂQUES

Les bénéficiaires des colis de Pâques sont en augmentation. En 2024, 31 colis solo et 9 colis duos ont été distribués contre 27 solos et 6 duos en 2023.

Comme l'année précédente, un goûter en présence des enfants organisé pour la remise des colis. 32 personnes âgées étaient présentes et ont apprécié ce moment de partage intergénérationnel.

L'achat des colis de Pâques représente une dépense de 1 365€ inscrite à A l'article 60623 « Alimentation ».

BONS DE CHAUFFAGE

17 000€ ont été versé pour les bons de chauffage en 2024. 42 foyers ont bénéficié du 2^{ème} versement de l'aide 2023 en janvier 2024 de l'aide à hauteur de 200€, soit 8 400€ et 43 foyers ont bénéficié du 1^{er} versement de l'aide 2023 à hauteur de 200€ ; soit 8 600€.

Le nombre de bénéficiaires pour les bons de chauffage est quasiment identique par rapport à 2023. Pour rappel, en 2022 seulement 34 foyers ont obtenu les bons de chauffage.

AIDES FINANCIERES

Au total 10 familles ont bénéficié d'aides financières en 2024 pour un montant total de 2 346,83€ répartis comme suit :

- 3 familles ont obtenu de l'aide pour le paiement de leur loyer, représentant 803,72€.
- Une famille a bénéficié d'aide pour les séances de psychomotricité de son enfant à hauteur de 400€.
- Une famille a pu honorer des frais d'avocat grâce à une aide de 350€
- 2 familles ont été aidées pour le règlement de leur dette d'énergie à hauteur de 443,11€.
- Une jeune fille a bénéficié de l'aide au permis de conduire de 200€ et une autre de l'aide au BAFA de 100€
- Une personne âgée a obtenu l'aide de 50€ pour la mise en place de la téléassistance

Par ailleurs, 2 nuits d'hôtel ont été remboursées à M. Alexandre CARON qui avait avancé les frais pour une famille avec enfants sans solution d'hébergement au mois d'août.

SOUTIEN SCOLAIRE

Le soutien scolaire se déroule les lundis et jeudis de 17h à 18h à la salle Monnoury. Il a accueilli 7 enfants sur l'année scolaire 2023-2024 et en accueille 10 désormais.

8 bénévoles se chargent, à tour de rôle de faire les devoirs ou de réviser des notions avec les enfants d'élémentaire. Un goûter est servi aux enfants à chaque séance, ce qui a représenté 40,05 € de dépenses pour 2024.

SORTIE ET ANIMATIONS

Le jeudi 26 septembre 2024, 16 bénéficiaires du CCAS se sont rendus au domaine des macarons de Réau. Ils ont pu visiter la fabrique et ensuite déguster au goûter à base de macarons. Les participants et les accompagnateurs étaient ravis. Cette sortie a représenté une dépense de 180€.

Un atelier interactif sur la cyber-arnaque gratuit a été proposé le 25 juin 2024 à la Halle de la Gare. 10 personnes ont participé à cet atelier et ont apprécié cette sensibilisation aux dangers du numérique. Ce contrat de prestation de service de l'association Esprit qui Clic a coûté 83€ au CCAS.

Des ateliers « Full Santé Mentale » ont été proposé en fin d'année 2024. Une quinzaine de participants étaient inscrits. Ils sont proposés gratuitement par le Centre 77.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions aux associations pour un montant total de 13 550 € ont été réparties comme suit :

Point Autonomie Territorial 77	2 000 €
Centre 77	2 000 €
ADMR	1 000 €
Mission locale	4 500 €
Secours Populaire	700 €
Secours Catholique	700 €
Restos du Cœur	700 €
Croix Rouge	700 €
Association Alzheimer	700 €
Epi Sol Brie	550 €
Total	13 550 €

FRAIS DE PERSONNEL

L’agent en charge du CCAS et la responsable des services à la population faisant office de directrice du CCAS, ne sont pas rémunérés par celui-ci, elles sont mises à disposition du CCAS par la commune car elles exercent en parallèle des missions à compétences communales.

Le chapitre 12 « charges de personnels et frais assimilés » ne présente donc qu’une seule dépense sur l’année à l’article 6451 « Cotisations à l’URSSAF » pour un montant de 228 € pour les membres du conseil d’administration.

DONNÉES FINANCIÈRES 2024

EVOLUTION SUR 4 ANS - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
011 Charges à caractère général	456,50 €	492,33 €	8 646,95 €	7 851,28 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	228,00 €	228,00 €	228,00 €	228,00 €
65 Autres charges de gestion courante	18 851,09 €	35 080,23 €	30 772,00 €	33 016,83 €
042 Opérations d’ordre de transfert entre sections			199,98€	1 112,98 €
Total	19 535,59 €	35 800,56€	39 846,93€	42 209,09 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

Chapitre	Libellé	BP 2024 avec DBM	Réalisé 2024 (avec engagements)
011	Charges à caractère général	13 973,04 €	7 851,28 €
60623	Alimentation	9 870,00 €	6 629,57 €
	<i>Epicerie solidaire</i>		5 224,52 €
	<i>Goûters soutien scolaire</i>		40,05 €
	<i>Colis de Pâques</i>		1 365,00€
60631	Fournitures d'entretien (<i>recharge absorbeur humidité</i>)	0,00	5,49
60632	Fournitures de petits équipements	300,00	0,00
6064	Fournitures administratives (<i>scotch, pâte à fixer</i>)	400,00	24,50
6067	Fournitures scolaires	100,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures (<i>essuie-tout, sacs poubelles, cotons, ...</i>)	1 423,04	116,89
611	Contrat de prestations de service (<i>atelier cyber-arnaque</i>)	680,00	83,00
6156	Maintenance (<i>logiciel XChange - envoi contrôle de légalité</i>)	200,00	187,03
6188	Autres frais divers	600,00	740,00
	<i>Adhésion ANDES</i>		200,00 €
	<i>Abonnement logiciel Escarcelle</i>		360,00 €
	<i>Sortie aux Macarons de Réau</i>		180,00 €
6234	Réceptions	400,00	0,00
6236	Catalogues, imprimés et publications (<i>flyers</i>)	0,00	64,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	280,00	228,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	280,00	228,00
65	Autres charges de gestion courante	36 950,00	33 016,83
65133	Secours d'urgence	150,00	0,00
65134	Aides	21 800,00	19 346,83
	<i>Bons de chauffage</i>		17 000€
	<i>Aides financières</i>		2 346,83€
65748	Subventions de fonctionnement aux associations	15 000,00	13 550,00
65888	Autres (<i>remboursement nuits d'hôtel</i>)	0,00	120,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		51 203,04	41 096,11
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		51 203,04	41 096,11
023	Virement à la sect. d'investissement	2 600,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	1 136,96	1 112,98
6811	Dotation aux amortissements	1 136,96	1 112,98
TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 736,96	1 112,98
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 736,96	1 112,98
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		54 940,00	42 209,09

EVOLUTION SUR 4 ANS - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES de FONCTIONNEMENT	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
002 Excédent reporté	13 467,30 €	18 931,71 €	5 327,88 €	€
70 Produits des services, du domine et ventes divers			1 116,66 €	1 737,31 €
74 Subventions d'exploitation	25 000,00 €	22 500,00 €	41 920 €	1 025,00 €
75 Autres produits de gestion courante			1 950 €	42 741,08 €
Total	38 467,30 €	41 431,71 €	50 314,54 €	45 703,39 €

L'imputation budgétaire de la subvention de la commune est désormais au chapitre 75 « autres produits de gestion courante » et à l'article 757361 « subvention de fonctionnement collectivité de rattachement ».

Il est également à noter que l'excédent reporté 2023 n'a pas généré d'écriture comptable et n'apparaît donc pas dans le réalisé 2024. Il sera cependant comptabilisé pour l'affectation des résultats 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

Chapitre	Libellé	BP 2024 avec DBM	Réalisé 2024
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	1 500,00	1 737,31
7078	Autres marchandises	1 500,00	1 737,31
74	Subventions d'exploitation	42 389,11	1 025,00
74748	Autres communes	39 509,11	
747888	Autres (subvention ANDES)	2 880,00	1 025,00
75	Autres produits de gestion courante	1 980,00	42 741,08
756	Libéralités reçues (don Grenier 77)	1 980,00	1 989,47
757361	Subventions de fonctionnement collectivité de rattachement	0,00	40 000,00
758888	Produits exceptionnels divers (annulation de rattachement 2023)		751,61
TOTAL DES RECETTES REELLES		45 869,11	45 503,39
042	Opérations d'ordre entre sections	200,00	200,00
777	Quote-part des subventions d'investissement	200,00	200,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		200,00	200,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		46 069,11	45 703,39

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

8 870,89

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES**54 940,00****45 703,39**

EVOLUTION SUR 3 ANS - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES d'INVESTISSEMENT	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		199,98 €	
21 Immobilisations Corporelles	199,98 €	3 796,70 €	1 757,76 €
40 Opérations d'ordre de transfert entre sections			200,00 €
Total		3 996,68 €	1 957,76 €

Il est également à noter que le solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2023 n'a pas généré d'écriture comptable et n'apparaît donc pas dans le réalisé 2024. Il sera cependant comptabilisé pour l'affectation des résultats 2024.

Sur 2024, les immobilisations corporelles correspondent à l'achat du congélateur pour l'épicerie solidaire. L'opération d'ordre de transfert entre sections représente l'amortissement de la subvention d'investissement de la part de l'ANDES perçue en 2023 pour l'ouverture de l'épicerie solidaire. Cette écriture devra être inscrite jusqu'en 2028.

EVOLUTION SUR 3 ANS - RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES d'INVESTISSEMENT	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
040 Opérations d'ordre de transfert entre section		199,98 €	1 112,98 €
10 Dotations, fonds divers et réserves		199,98 €	1 629,52 €
13 Subventions d'investissement		2 000,00 €	
Total	0,00 €	2 399,96 €	2 742,50 €

En 2024, les opérations d'ordre entre sections du chapitre 040 correspondent aux amortissements du mobilier acheté pour l'ouverture de l'épicerie solidaire : les gondoles, l'armoire positive et les conteneurs isothermes ainsi que le congélateur acheté en 2024.

Au chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » à l'article 1068, 1 596,72 € correspondent à l'écriture comptable nécessaire pour équilibrer le déficit d'investissement de l'année 2023.

32,80 € ont été perçus à l'article 10222 dans le cadre du FCTVA.

Les réalisations 2024 font apparaître les résultats suivants :

CA 2024 CCAS		Restes A Réaliser		Résultats
Section Fonctionnement				
Recette Fonctionnement	45 703,39 €			
Dépense Fonctionnement	42 209,09 €			
Excédent de Fonctionnement	3 494,30 €			
Excédent de Fonctionnement 2023	8 870,89 €			12 365,19 €
Section d'investissement				
Recette Investissement	2 742,50 €	RAR Recettes		
Dépense Investissement	1 957,76 €	RAR Dépenses		
Résultat d'investissement	784,74 €	Résultat RAR	0,00 €	-811,98 €
Déficit reporté 2023	-1 596,72 €			

Affectation au BP 2025	
Affecté en recette de fonctionnement au chapitre 002	11 553,21 €
Affecté en recette d'investissement au 1068	811,98 €
Reporté en dépense d'investissement au chapitre 001	

PROPOSITIONS POUR LE BUDGET 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition budget 2025
011 Charges à caractère général	13 318,76€
• 60623 « Alimentation »	10 297,76 €
• 60631 « Fournitures d'entretien »	200,00 €
• 60632 « Fournitures de petit équipement »	300,00 €
• 6064 « Fournitures administratives »	100,00 €
• 6067 « Fournitures scolaires »	200,00 €
• 6068 « Autres matières et fournitures »	418,00 €
• 611 « Contrat de prestations de services »	500,00 €
• 6156 « Maintenance »	200,00 €
• 6188 « Autres frais divers »	1 000,00 €
• 6236 « Catalogues, imprimés et publications »	200,00 €
• 6262 « Frais télécommunication »	200,00 €
012 Charges de personnel (6451 URSSAF)	250,00 €
65 Autres charges de gestion courante	40 350,00 €
• 65134 « Secours d'urgence »	150,00 €
• 65134 « Aides »	25 000,00 €
• 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations »	15 000,00 €
• 65888 « Autres »	200,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	53 918,76 €
042 Opérations d'ordre entre sections	1 403,00 €
• 6811 « Dotations aux amortissements »	1 403,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 403,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	55 618,76 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	budget 2025
70 Produits des services, du domaine et ventes divers	1 700,00 €
• 7078 Autres marchandises	1 700,00 €
74 Subventions d'exploitation	2 000,00 €
• 747888 Autres	2 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	40 000,00 €
• 757361 Subvention de fonctionnement collectivité de rattachement	40 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	43 700,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	200,00 €
• 777 Quote-part des subventions d'investissement	200,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	200,00 €
R002 Excédent reporté	11 718,76 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	55 618,76 €

Les dépenses d'alimentation ont été revues à la hausse en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du colis de Pâques, du nombre croissant de bénéficiaires de l'épicerie solidaire et de l'augmentation du coût de la vie.

L'article 6188, du chapitre 11 « autres frais divers » a lui aussi été revu à la hausse pour prévoir d'éventuelles sorties.

Des frais de télécommunication ont été ajoutés pour 2025, en prévision de l'achat d'un téléphone portable pour l'agent du CCAS. Ce montant de 200€ correspond au forfait qui sera souscrit.

Une hausse de l'article 65134 « Aides » du chapitre 65 est à noter. Cela permettra d'anticiper d'éventuelles demandes d'aides pour des impayés de loyers ou des dettes de factures d'énergie.

Les dotations aux amortissements (article 6811 du chapitre 042) correspondent aux amortissements du mobilier et de l'électroménager acheter pour l'épicerie solidaire.

La subvention versée par la commune à hauteur de 40 000€ est la principale source de recettes du CCAS. A celle-ci s'ajoute les recettes de l'épicerie solidaire pour un montant de 1700€ (article 7078 du chapitre 70) et la subvention de l'ANDES dans le cadre du Crédit National des Epiceries Solidaires (article 747888 du chapitre 74) estimée à 2000€.

Les 200€ inscrits au chapitre 042 – article 777 représentent l'amortissement de la subvention d'investissement de l'ANDES perçue en 2023 par le CCAS pour l'achat de matériel pour l'ouverture de l'épicerie solidaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Proposition budget 2025
21 Immobilisations Corporelles	1 203,00 €
• 21785 Matériel de téléphonie	300,00 €
• 21838 Autre matériel informatique	150,00 €
• 2188 Autres	753,00 €
27 Autres immobilisations financières	10 000,00 €
• 2748 Autres prêts	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	11 203,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	200,00 €
• 13918 Autres (amortissement subvention)	200,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	200,00 €
D001 Solde d'exécution négatif reporté	811,98 €
TOTAL DES DEPENSE D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 214,98 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Proposition budget 2025
10 Dotations, Fonds divers, Réserves	811,98 €
• 1068 Autres réserves	811,98 €
27 Autres immobilisations financières	10 000,00 €
• Autres prêts	10 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	10 811,98 €
040 Opérations d'ordre entre sections	1 403,00 €
• 28148 Autres matériels de bureau et mobiliers	363,84 €
• 28188 Autres	1 039,16 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 403,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 214,98 €

Au chapitre 21, il est prévu l'acquisition d'un téléphone portable pour l'agent en charge du CCAS pour un montant de 300,00€.

L'achat de l'écran n'ayant pu être réalisé en 2024, il est de nouveau proposé au budget pour 2025, pour un montant de 150,00€.

En dépenses d'investissement, à l'article 2188, 753,00€ sont inscrits pour permettre l'équilibre des amortissements inscrits au chapitre 040.

Au chapitre 10, le montant de 811,98 € correspond au déficit d'investissement de l'exercice 2024, comblé par l'excédent de fonctionnement, comme précisé sur le tableau d'affectation des résultats.

Comme chaque année, 10 000€ sont prévus au chapitre 27, aussi bien en dépenses qu'en recettes, pour des prêts pour les Trésifontains ou les agents dans le besoin.